



Préparation annuelle à l'examen d'accès à la formation de Commissaire de justice

0000

Cette nouvelle préparation, riche du savoir-faire et de l'expérience de l'IEJ Pierre Raynaud en matière de préparation aux concours et examens, permet de proposer aux candidats une formation parfaitement adaptée aux exigences de l'examen d'accès à la nouvelle profession de Commissaire de justice.

Cette préparation constitue ainsi une formation complète, conçue pour permettre une progression harmonieuse et un travail efficace dans la perspective de la préparation de l'examen sous tous ses aspects.

Le candidat est accompagné pour chaque étape de l'examen, depuis la **préparation de l'admissibilité** jusqu'à la **admission**, sur plus d'une année, par des **universitaires** et des **Commissaires de justice**, spécialement en charge de **modules pratiques dédiés**.

Responsables de la formation

[Edouard VERNY](#)

[Cécile CHAINAIS](#)

Directrice des études

[Léa BUREAU](#)

Préparation annuelle à l'examen d'accès à la formation de Commissaire de justice

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[M. Edouard VERNY](#)

[Mme Cécile CHAINAIS](#)

[Préparation aux concours et aux examens professionnels](#)

[IEJ-Institut d'études judiciaires « Pierre Raynaud »](#)

1 an

Cette préparation annuelle, organisée par [l'Institut d'études judiciaires « Pierre Raynaud](#) , a pour objet de préparer les candidats à l'**examen d'accès à la formation professionnelle de Commissaire de justice** :

Ce dernier est réglementé par le décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019 relatif à la formation professionnelle des Commissaires de justice et aux conditions d'accès à cette profession et par l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant les conditions d'organisation, **le programme et les modalités de l'examen** d'accès à la formation professionnelle de Commissaire de justice.

TARIFS

Le nombre de places étant limité, l'IEJ se réserve toutefois le droit de clôturer les inscriptions en cas de forte affluence. Les inscriptions à l'intégralité de la préparation sont ouvertes du **1er juin au 31 décembre 2025**. Elles se font uniquement en ligne.

Les droits d'inscription sont les suivants : droits d'inscription à l'université (254 € au titre de l'année universitaire 2025-26 + 105 € de CVEC auprès du CROUS) + complément IEJ de **740 euros**.

Une réduction de 200 euros sur le complément IEJ sera accordée à ceux ayant déjà suivi, l'année précédente, cette même formation. Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement des droits.

Sous réserve des conditions de présentation à l'examen, l'IEJ accueille les étudiants de toutes les universités. Il n'y a pas de sélection pour être admis à la préparation.

Les candidats doivent être **titulaires d'un master en droit** (master 2) ou d'un titre considéré comme **équivalent** (arrêté du 13 décembre 2019).

Il s'agit de diplômes délivrés par un établissement public ou privé, ou visé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr

Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



Ils sanctionnent **5 années d'études après le bac** ou conférant le grade de master, dans les disciplines suivantes :

- > Juridique
- > Économique
- > Comptable
- > Gestion

Les **cours** débutent en septembre et sont dispensés durant **toute l'année universitaire**.

Les enseignements dispensés sont, sauf exception, de **nature hybride** (en présence avec diffusion simultanée à distance et enregistrement) ou, exceptionnellement, à distance uniquement.

Un étudiant peut donc choisir de suivre la préparation entièrement à distance si tel est son souhait.

Des **enseignements dédiés** sont proposés dans chacune des matières faisant l'objet des **épreuves de l'examen d'accès à la formation initiale professionnelle des Commissaires de justice**.

Pour la préparation de **l'épreuve d'anglais**, une dizaine de séances est prévue à partir du second semestre, par groupe de niveau.

Des **entraînements** sont organisés pour chacune des épreuves obligatoires, qu'il s'agisse d'épreuves d'admissibilité ou d'admission.

Les épreuves d'entraînement, **écrites comme orales**, peuvent être réalisées en présence ou à distance, selon les contraintes ou les préférences exprimées par le candidat.

Pour les **épreuves d'exposé-discussion**, des entraînements, précédés d'une séance de méthodologie de l'exposé-discussion, sont assurés dans les conditions de l'examen.

[Tableau récapitulatif des volumes horaires](#)